

**RÈGLEMENT NUMÉRO 75  
CONTRÔLE INTÉRIMAIRE  
SUR LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES  
S'APPLIQUANT SUR LE TERRITOIRE DE CERTAINES MUNICIPALITÉS  
DU TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI**

L'original du règlement numéro 75 ainsi que les plans l'accompagnant sont conservés dans le dossier à cet effet.

Avis de motion donné le :	28 juin 2000
Règlement adopté le :	14 février 2001
Entrée en vigueur / Avis du ministre :	3 mai 2001
Avis public dans l'Écho :	16 mai 2001